

France : la Bastille des femmes

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286893>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

France

La Bastille des femmes

(sch) – Récemment se tenaient à Paris les «Etats généraux des femmes et de la politique». L'association fondée par Yvette Roudy, l'Assemblée des femmes, avait choisi symboliquement un amphithéâtre de l'Opéra Bastille pour y organiser un colloque sur le sujet, ô combien irritant pour les Françaises, de la représentation des femmes dans les autorités politiques. En effet, après cinquante ans de droit de vote, les Françaises ne comptent que 5,8% d'élues à l'Assemblée nationale. Cette réunion de femmes de toute la France – elles étaient plus de 500 – permit non seulement de participer à trois tables rondes de haut niveau mais aussi de confronter des situations locales différentes. N'entendit-on pas une femme d'un territoire d'Outre-mer se plaindre du machisme croissant de ses compatriotes, alors qu'une autre intervenante expliquait comment, dans sa petite ville de la France profonde, des femmes avaient réussi à imposer un certain partage du pouvoir. Mais la plupart des témoignages, comme des exposés, étaient très critiques à l'égard du système politique (une chose à supprimer de toute urgence: le cumul des mandats!). Pour préparer les Etats généraux, l'association avait distribué largement des «Cahiers de critiques et d'innovations» comprenant un questionnaire sur les préoccupations privées et politiques de citoyens et citoyennes appelés à y répondre. La synthèse des réponses reçues fut présentée entre deux débats et ces nouveaux «cahiers de doléances» devaient être remis au président de la République peu après les Etats généraux. Le titre général des débats, «Prendre la Bastille», marquait bien l'intention des organisatrices de chercher à changer la politique française.

– Prendre la Bastille, comment? «En imposant la parité» répondirent Claudette Apprill, William Guéraiche, Anne Zelensky, Eliane Vogel-Polsky, Claude Servan-Schreiber participant à la deuxième table ronde. Le président Mitterrand avait envoyé un message qui fut lu: pas entièrement convaincu par la parité, il n'en dit pas moins ceci: «Nous savons qu'en la matière le volontarisme est indispensable pour prendre cette vieille Bastille. Il ne s'agit pas d'espérer des miracles mais de réparer une injustice.»

– Prendre la Bastille, pourquoi faire? Thème de la dernière table-ronde, où Charles Fitermann, militant pour la parité, disait: «Plus la femme a de la place dans la société, plus la barbarie recule.» Regina Hildebrandt, ministre du Travail du Brandebourg, apporta un important témoignage: la femme en politique est sensible à d'autres problèmes de société, elle peut innover et proposer des mesures qui n'auraient jamais été mises sur pied par des autorités exclusivement masculines. En conclusion, on a pu dire qu'il n'y a pas qu'une Bastille à prendre mais des Bastilles, et l'appel lancé par Yvette Roudy en fin de journée (avant de laisser la place au théâtre pour *L'Assemblée des Femmes* d'Aristophane) a été: «Osez, femmes, devenez maires.» Les municipales sont proches et il est important que les Françaises prennent toute leur part dans la vie publique.

Implants mammaires

Indemnisations extra-américaines

(sk) – Un montant total de 4,25 milliards de dollars a été proposé par les fabricants

américains à titre de réparation lors de problèmes liés aux implants mammaires, annonçant, le 27 avril dernier, la Cour de district de Birmingham dans l'Alabama (Etats-Unis).

Des femmes ayant subi cette intervention auraient développé par la suite un certain nombre d'affections. Sans que le lien de cause à effet ait été prouvé scientifiquement, mais dans le but de se prémunir de plaintes à venir, les fabricants américains d'implants mammaires, et certains fournisseurs, ont pris les devants. Ils ont décidé, à titre préventif, de lancer un vaste programme destiné à informer les femmes et les membres de leurs familles de la manière dont seraient réglées les plaintes concernant les problèmes liés à cette opération. Ce programme couvre le monde entier. Il concerne les femmes dont l'implant, fabriqué par une société américaine, remonte avant le 1er juin 1993. Il devrait permettre l'indemnisation des victimes d'un préjudice dû à cette chirurgie plastique. Ce programme couvre les femmes atteintes d'affections bien précises ou susceptibles de les développer dans les trente années à venir. Toute porteuse d'implants qui refuserait d'être associée à ce règlement de justice – pour se laisser la possibilité d'intenter un procès individuel par exemple – avait jusqu'au 17 juin pour s'annoncer. Passé ce délai, elles ne pourront plus prétendre à des récriminations ultérieures. Le 18 août, la cour jugera définitivement de l'équité de cette décision, après avoir examiné les remarques et objections qui auraient été déposées par des femmes concernées par ce problème.

La date limite d'enregistrement des plaintes a été fixée au 16 septembre 1994 et le dernier délai pour le dépôt d'une formule de demande de dédommagement est arrêté au 1er décembre 1994.

La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne met au concours le poste de



**Directeur
de l'Institut de Radiophysique
médicale, Radiochimie et
Radioprotection (IRRR)
(anciennement IRA)
avec rang de professeur associé**

Le titulaire aura la responsabilité générale

des activités du service de l'IRRR, participera à l'enseignement pré-gradué destiné aux étudiants en médecine dans le cadre des branches radiologiques, ainsi qu'à la formation post-gradué des médecins-assistants de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire; il devra conduire les activités de recherches de l'Institut.

Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier scientifique au Professeur C. Perret, Doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, jusqu'au 15 septembre 1994. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne met au concours le poste de



**Professeur associé,
Directeur adjoint de l'Institut Inter-
universitaire Romand d'Histoire de
la Médecine et de la Santé**

Le responsable aura la responsabilité, sous la Direction du Chef de l'Institut Romand, de développer une recherche

de haut niveau, d'assurer l'enseignement en histoire de la médecine et de la santé publique et d'assurer la gestion du site de Lausanne.

Les candidats doivent posséder un titre universitaire (d'une Faculté de Médecine ou d'une autre Faculté) et avoir déjà fourni une contribution significative à l'Histoire de la Médecine ou de la Santé publique.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier au Professeur C. Perret, Doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, avant le 31 août 1994. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.